



REOUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS DE BULLION

Dispositions applicables à partir du 12 mai jusqu'à nouvelles dispositions

Le 7 mai 2020, 18 h

Table des matières

Port du masque	2
Lavage des mains.....	2
Gestion des circulations	2
Gouter.....	3
Nettoyage / désinfection des locaux.....	3
Horaires d'ouverture	3
Rôle des parents.....	3

Ce document a pour objet de présenter aux parents les conditions de réouverture du centre de loisirs de Bullion à partir du 12 mai.

Le document transmis par la DDCS le 7 mai à 12h a servi de complément à notre réflexion démarrée plusieurs jours avant.

Port du masque

- Le port du masque **est obligatoire pour tous les animateurs**, et pour toute personne extérieure intervenant à titre exceptionnel.
- Le port du masque est prohibé en maternelle pour les enfants
- Le port du masque est non recommandé en élémentaire pour les enfants (sauf enfant fébrile dans l'attente de l'arrivée d'un parent)

Lavage des mains

- Avant le départ de la maison et au retour à la maison
- A l'arrivée et sortie du centre
- Avant et après chaque activité
- Avant et après chaque repas
- Avant et après les toilettes
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.

Gestion des circulations

- Le matin les parents emmènent les enfants jusqu'à l'entrée du bâtiment **par les escaliers**. Ils sonnent à la porte d'entrée du bâtiment, **seuls les enfants rentrent dans les locaux**.
- Sortie **par la rampe PMR**.
- Les parents ne devront pas stationner aux abords du centre de loisirs.

Organisation des activités

- Les activités extérieures seront dans la mesure du possible privilégiées.
- Distanciation sociale entre enfants
Les enfants seront attablés pour leurs activités en respectant une distance d'1m entre chacun. Chaque enfant se verra attribuer une place facilement identifiable par un symbole collé sur la table, le porte-manteau...
- **Avant et après** chaque activité induisant la manipulation d'objets (crayons, jeux, ballons, ...) désinfection des objets par les animateurs, et nettoyage des mains par les enfants
- Les objets non aisément nettoyyables (peluches, coussins... seront retirés des salles).

Les enfants ne pouvant manifestement pas respecter les gestes barrière ne pourront pas être accueillis au centre.

Gouter

A titre exceptionnel, **les gouters seront fournis par le centre**. Ils seront distribués aux enfants par les animateurs. Cela pour la période de mai/juin.

Nettoyage / désinfection des locaux

Nettoyage complet tous les soirs par le prestataire habituel de la commune.

Tous les matins et si possible, selon la météo, tout au long de la journée : aération des salles.

Tout au long de la journée, désinfection régulière par les animateurs : WC, tables et chaises, poignées de porte, objets pour les activités (notamment crayons, jeux, ballons...)

Le personnel a été informé et a reçu les fiches thématiques de nettoyage et de désinfection.

Horaires d'ouverture

- Les enfants des communes extérieures ne pourront pas être accueillis, au regard de l'impossibilité de leur réserver un animateur et un espace dédié.
- La garderie du matin ne sera pas assurée à ce jour vu le faible effectif (évolutif selon le nombre d'enfants).
- La garderie du soir sera ouverte **jusqu'à 18h45**. Le centre accueillera les lundis et mardis les enfants scolarisés les lundis et mardis, et les jeudis et vendredis les enfants scolarisés les jeudis et vendredis.
- A ce jour, tous les enfants inscrits les mercredis peuvent être accueillis.
Les horaires sont 8h30-18h45.
- La limite est fixée à **10 enfants par groupe**.

En cas de dépassement, un roulement sera mis en place. Seront prioritaires, le personnel désigné par la préfecture (enfants des soignants, gendarmes...), et les enfants déjà inscrits auparavant le mercredi et le soir.

La liste des enfants inscrits et donc admis sera affichée à l'entrée du centre. Aucun enfant non inscrit ne sera accueilli.

Rôle des parents

- Rôle actif dans le respect des gestes barrière (explications à leurs enfants)
- Fourniture de mouchoirs en papier jetables en étui individuel
- Prise de température quotidienne à domicile le matin, elle doit être inférieure à 37,8°C. Au-delà, l'enfant devra être gardé au domicile.
- Un certificat médical validera le retour au centre de l'enfant malade. Les frères et sœurs seront également mis en quatorzaine.
- Respect des points énoncés pour le bien de chaque enfant et le bien de tous.

A Bullion, le 7 mai 2020

Daniel PICARD, le Maire - Isabelle ROGER, Maire adjointe aux affaires scolaires
Le centre de loisirs, représenté par Marie Villette et Coraline Tourbatez